

GILBERT
CAULET



AUDIT
EXPERTISE
COMPTABLE
ET CONSEIL

Membre du Groupe -



10 GHEMIN DE ST HENRI
S 9 0 1 1 6
3322 MARSEILLE
E D E X I 6

TEL 04 96 10 02 10

FAX 04 96 10 02 11

mail : aecc.caulet@wanadoo.fr

Internet : www.aecc-caulet.com

ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS PACA

RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

**Exercice Clos
Le 31 - 12 - 2018**

Capital de 600 000 Euros

S MARSEILLE : B 399 468 016

F : FR 03 399 468 016 00056

Code Activité 6920 Z

Inscrit au Tableau de l'Ordre des

EXPERTS COMPTABLES

E M A R S E I L L E

° | 0 0 0 0 4 5 0 2

Membre de la Compagnie

Régionale des COMMISSAIRES

AUX COMPTES PRES LA COURS

APPEL D'AIX-EN-PROVENCE



LES PETITS DEBROUILLARDS PACA
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PETITS DEBROUILLARDS PACA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « changement d'évaluation » de l'annexe des comptes annuels concernant la modification de la méthode d'évaluation des heures de bénévolat.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la partie « observations » de ce rapport, la note « changement d'évaluation » expose la modification apportée dans le mode d'évaluation des heures de bénévolat afin d'harmoniser le calcul au niveau du réseau Petits Débrouillards.

Dans le cadre de notre appréciation de vos principes comptables, nos travaux ont consisté à nous assurer du bien-fondé de ce changement de méthode et de la présentation qui en est faite.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille,
Le 9 Mai 2019

Cabinet AECC Gilbert CAULET

Bruno GEERAERT
Commissaire aux Comptes
Président de la société AECC



Delphine FANUCCI HOFFMANN



BILAN

Actif	Du 01/01/2018 au 31/12/2018			31.12.2017
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 490.83	11 490.83		-0.01
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	11 490.83	11 490.83		-0.01
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	297 205.59	265 602.98	31 602.61	53 788.33
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	281 254.79	256 022.47	25 232.32	34 339.61
AUTRES	15 950.80	9 580.51	6 370.29	6 548.72
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				12 900.00
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	300.00		300.00	
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES	300.00		300.00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	308 996.42	277 093.81	31 902.61	53 788.32
STOCKS ET ENCOURS	6 360.00		6 360.00	
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES	6 360.00		6 360.00	
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES				
CREANCES	410 884.06		410 884.06	445 061.60
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	74 638.78		74 638.78	79 350.46
AUTRES	336 245.28		336 245.28	365 711.14
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				167.75
DISPONIBILITES	68 871.95		68 871.95	77 391.92
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	486 116.01		486 116.01	522 621.27
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	795 112.43	277 093.81	518 018.62	576 409.59

AECC CAULET
SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 399 468 016

BILAN

Passif	31/12/2018 Montant	31.12.2017 Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	101 597.00	101 597.00
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	154 390.10	146 006.46
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-30 976.46	8 383.64
TOTAL FONDS PROPRES (1)	225 010.64	255 987.10
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	23 058.76	25 482.66
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	23 058.76	25 482.66
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	248 069.40	281 469.76
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)		
FONDS DEDIES (4)	122 231.87	179 654.22
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		18 270.29
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS	5 324.76	4 610.00
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	3 600.00	
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	13 875.27	9 196.79
DETTE FISCALES ET SOCIALES	100 875.36	85 250.53
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	24 041.96	-2 042.00
TOTAL DETTES (5)	147 717.35	115 285.61
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	518 018.62	576 409.59

AECC CAULET
SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90115
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 399 468 016

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2018 au 31/12/2018		31.12.2017
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	7 200.00		
VARIATION DE STOCK	-6 360.00		
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	247 317.19		231 515.85
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	28 684.64		27 859.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	534 345.44		500 635.54
CHARGES SOCIALES	188 877.26		168 792.83
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		34 432.19	45 894.47
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	34 432.19		45 894.47
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS			
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	492.89		1 105.47
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		1 034 989.61	975 803.16
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	214.81		655.10
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)		214.81	655.10
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	8 790.48		17 880.32
SUR OPERATION EN CAPITAL	106.66		1 950.93
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		8 897.14	19 831.25
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)	122 231.87		176 714.00
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		1 166 333.43	1 173 003.51
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			8 383.64
TOTAL GENERAL		1 166 333.43	1 181 387.15

AECC CAULET
SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90113
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 399 468 010

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2018 au 31/12/2018		31.12.2017
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES	950.00		
PRODUCTION VENDUE	302 346.93		337 741.42
SOUS-TOTAL A		303 296.93	337 741.42
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	614 653.73		649 421.54
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	9 154.46		8 312.41
COLLECTES	300.00		10 500.00
COTISATIONS	4 450.00		4 610.00
AUTRES PRODUITS	1 661.62		2 927.22
SOUS-TOTAL B		630 219.81	675 771.17
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		933 516.74	1 013 512.59
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION	66.57		20.61
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES			
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		66.57	20.61
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	6 895.54		7 014.45
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	15 223.90		12 448.50
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		22 119.44	19 462.95
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	179 654.22		148 391.00
TOTAL DES PRODUITS		1 135 356.97	1 181 387.15
SOLDE DEBITEUR = PERTE		30 976.46	
TOTAL GENERAL		1 166 333.43	1 181 387.15

AECC CAULET
SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henri – CS 90115
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 399 468 016

COMPTE DE RESULTAT
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
861	Mise à disposition gratuite de biens		870	Bénévolat	
861000	Mise A Dispo de Biens	3 150.00	870000	Contributions volontaires- Bénévolat	131 522.41
	TOTAL (861)	3 150.00		TOTAL (870)	131 522.41
864	Personnel bénévole		871	Prestations en nature	
864000	Personnel Bénévole	131 522.41	871000	Prestations en Nature	3 150.00
	TOTAL (864)	131 522.41		TOTAL (871)	3 150.00
	Total charges contributions volontaires	134 672.41		Total produits contributions volontaires	134 672.41

AECC CAULET

SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 399 468 016

ANNEXES AUX COMPTES ANNUEL 2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 518 018,62 €

Le résultat net comptable est de - 30 976,46 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27 Avril 2019 à Marseille lors du CA de clôture des comptes.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- non compensation.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

AECC CAULET
SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90115
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 399 468 016

1.1. Les faits significatifs de l'exercice :

Il n'y a pas de faits significatifs de l'exercice.

1.2. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans

AECC CAULET

SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90115

13222 MARSEILLE CEDEX 016
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2018

Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 03 à 10 ans
Immobilisations moins de 500€	1 an

Les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements sont amorties selon la même durée que le bien financé partiellement par ces subventions.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière (engagements de départ à la retraite):

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

AECC CAULET
 SASU au Capital de 600 000 €
 30, chemin de Saint Henri – CS 90113
 13322 MARSEILLE CEDEX 13
 RCS Marseille 399 466 016

Les contributions volontaires sont comptabilisées (sans impact sur le compte de résultat) sur les justificatifs dont les conventions, la fiche de bénévolat, les feuilles d'émargements des réunions.

Changement de méthode d'évaluation et de présentation :

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent au niveau des heures de bénévolat afin de faciliter la combinaison des comptes du réseau des Petits Débrouillards. Les heures de bénévolat 2017 étaient de 269 854,9€ et auraient été de 271 973,62€ avec l'application de la nouvelle méthode.

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1. Les Actifs Immobilisés :

- Immobilisations brutes au 31/12/2018 : 308 996,42 €
- Amortissements et provisions d'actif au 31/12/2018 : 277 093,81 €
- Immobilisations nettes au 31/12/2018 : 31 902,61 €

Actif immobilisé	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Immobilisations incorporelles	11490,83	0	0	11490,83
Immobilisations corporelles	285092,44	12353,13	239,98	297205,59
Immobilisations financières	300	0	0	300
TOTAL	296883,27	12353,13	239,98	308996,42

Amortissement et provisions	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Immobilisations incorporelles	11490,84	0	0,01	11490,83
Immobilisations corporelles	231304,11	34432,19	133,32	265602,98
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	242794,95	34432,19	133,33	277093,81

2.2. Etats des Stocks :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	0	6360	0	6360
TOTAL				

AECC CAULET
 SASU au Capital de 600 000 €
 30, chemin de Saint Henri – CS 90113
 13322 MARSEILLE CEDEX 16
 RCS Marseille 399 468 016

2.3. Etats des Créances :

Créance	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	0	0	0
Autres créances	0	0	0
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	74638,78	74638,78	0
Créances Réseaux	81708,62	81708,62	0
Autres créances	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0
TOTAL	156347,4	156347,4	0

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	0
Produits d'exploitation	0
Subventions/financements	251775,19
Autres produits à recevoir	2761,47
TOTAL	254536,66

AECC CAULET
 SASU au Capital de 600 000 €
 30, chemin de Saint Henri - CS 90116
 13322 MARSEILLE CEDEX 15
 RCS Marseille 399 468 016

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1. Evolution des fonds Associatifs :

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise	101597	0	0	101597
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles	136006,46	0	0	136006,46
Autres réserves (2)	10000	8383,64	0	18383,64
Résultat de l'exercice				-30976,46
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	247603,46	8383,64	0	225010,64
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	25482,66	12800	15223,9	23058,76
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	25482,66	12800	15223,9	23058,76
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	273086,12	21183,64	15223,9	248069,4

AECC CAULET

SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 13

3.2. Etat des Fonds Dédiés:

Nature du projet et caractéristiques du financeur	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 789)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 194)
		A	B	C	D=A-B+C
Fond dédiés 2017/2018	179654,22	179654,22	179654,22	0	0
APERLAC - Réalisation d'un club Educomédia en mars 2019 et d'un club stéréotypes	5000			5000	5000
ISEF2 - Réalisation de 2 clubs en lien avec la transition écologique dans les lycées jusqu'à juin 2019	5000			5000	5000
FDS coordination reg et 13 Et village - reliquat AIFDS	2482			2482	2482
DILCRAH - Ensemble de l'action	3500			3500	3500
Les portes du temps - Valorisation au sein du musée de l'Arles Antique	1000			1000	1000
Sexpo - 2 animations collectives	1000			1000	1000
ERIC Service 2017 - Réalisation d'un cycle de cafés science	3000			3000	3000
Sudlab 2018 - Animation du fablab	10000			10000	10000
Un monde en transition - Formation des acteurs et actions à la Ciotat et Arles	3000			3000	3000
Sexpo - Itinérance de l'exposition, ateliers et formation	21500			21500	21500
Hétérotopies - 5 séminaires à Saint Mitre	18000			18000	18000
Meyrargues - Journée événementielle	3000			3000	3000
Centre ville - 12 ateliers en we et 2 semaines d'animation de rue	7000			7000	7000
Saint Mauront - 5 ateliers ados, 3 animations de rue	3500			3500	3500
La Rose - Animations de rue sur plusieurs cités	9250			9250	9250
Découverte des métiers - Mise en place d'ateliers pour les jeunes	6000			6000	6000
Malpassé - Animations de rue sur Olivier	10500			10500	10500

AECC CAULET

SASU au Capital de 600 000 €

30, chemin de Saint Henri - CS 90115

13322 MARSEILLE CEDEX 13

LES PETITS DÉBROUILLARDS PACA ANNEES AUX COMPTES ANNUELS 2018

Page 7/10

A/BelleVue/Lauriers					
Joliette Panier - Ateliers de rue	3500			3500	3500
La Ciotat - Ateliers de rue	1000			1000	1000
Marignane - Ateliers de rue	5000			5000	5000
TOTAL	301886,22			122232	122232

3.5. Etat des Emprunts et engagements financiers:

Etat des emprunts	Montant initial	Date	Durée	Taux d'intérêt	Capital à rembourser en début 2018	Capital à rembourser en 2018	Capital restant dû au 31/12/2018
Emprunt France Active	40000	30/09/13	5 ans	2,00%	10301,12	10301,12	0
Emprunt Caisse d'Epargne	40000	06/06/13	5 ans	2,45%	7801,42	7801,42	0
TOTAL	80000				18102,54	18102,54	0

3.6. Etat des Dettes:

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	13875,27	13875,27		
Réseau Petits Débrouillards	5324,76	5324,76		
Dettes fiscales et sociales	100875,36	100875,36		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	3600	3600		
Produits constatés d'avance	24041,96	24041,96		
TOTAL	147717,35	147717,35		

3 - AUTRES INFORMATIONS

Notes sur les comptes de résultat

Ventilation des produits d'exploitation : 933 516,74 Euros

Les produits d'exploitation de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant HT	taux
Prestations de services	303296,93	32,49%
Subventions	614653,73	65,84%

AEGC CAULET
 SASU au Capital de 600 000 €
 30, chemin de Saint Henri - CS 90116
 13322 MARSEILLE CEDEX 16
 RCS Marseille 399 468 016

Adhésions/ Dons/ Mécènes/Fondations	4750	0,51%
Autres produits divers	10816,08	1,16%
TOTAL	933516,74	100 %

Autres informations relatives au comptes de résultat :

Le résultat exceptionnel s'élève à 13222,30€ dont 8897,14€ de charges et 22 119,44€ de produits dont le détail est le suivant :

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Charges sur exercices antérieurs	8564
Autres charges exceptionnelles	226
Valeur Nette Comptable des éléments d'actifs cédés	107

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Quote part subvention investissement	15224
Produit sur l'exercice antérieur	6896

Effectif moyen en ETP

Personnel salarié	CDI	CDD	Emplois aidés	Personnel mis à disposition de l'association (y compris mécénat de compétence)
Cadres	2	0	0	0
Non cadres	5,57	12,45	0,99	0
TOTAL	7,57	12,45	0,99	0

Personnel Non salarié	Stagiaire	Volontaire	autres (TIG,TNR...)	bénévole
Niveau 1	0,21	5,49	0	0,43
Niveau 2	0	0	0	0,04
Niveau 3	0	0	0	0,23
TOTAL	0,21	5,49	0	0,7

Implantation géographique

AECC CAULET
SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 399 468 016

Antennes/ comité local	Région	Dept	Adresse	ETP salarié
Siège	PACA	13	38 rue Frédéric Joliot Curie MDI 13452 Marseille Cedex 13	3,47
Antenne Bouches-du- Rhône	PACA	13	51 avenue de Frais Vallon Bat A – local 6 13013 Marseille	7,24
Antenne Var	PACA	83	7 rue Ernest Réyer	3,11

			83400 Hyères	
Antenne Alpes de Haute Provence	PACA	4	10 rue Arthur Robert 04100 Manosque	2,88
Antenne Alpes Maritimes	PACA	6	181 chemin du Lazaret BP 28 06234 Villefranche-sur-Mer	2,06
Antenne Vaucluse	PACA	84	7 place du Félibrige 84000 Avignon	2,25
Comité local Nord Var	PACA	83	Rougiers	Bénévoles
Comité local Valensole	PACA	4	Valensole	Bénévoles
Comité local ruralthèque	PACA	84	Mérindol	Bénévoles
TOTAL				21,01

AECC CAULET
SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 399 468 016